

*Article 31 du Règlement*

aux provinces et je me demande s'il ne faudrait pas revenir à cette pratique.

Le reste de ce projet de loi vise essentiellement à maintenir une formule qui s'applique depuis de nombreuses années. À une époque où la situation économique est très difficile et où l'argent se fait rare, il est évident que toutes les provinces ont besoin de plus de fonds pour maintenir ces normes nationales. Nous devons être pratiques et comprendre que le gouvernement doit composer avec des ressources limitées. Nous ne devons pas être inconscients du dilemme que posent au gouvernement les paiements de transfert aux provinces. Vu toute cette série de compressions budgétaires et les plafonds imposés notamment au Régime d'assistance publique du Canada, il va sans dire qu'en dépit des sommes accordées maintenant aux provinces, les problèmes sont encore très graves à cause de la pénurie des fonds d'aide sociale et de la situation générale dû au ralentissement économique. Nous allons réellement devoir travailler ensemble là-dessus.

Voilà, je pense avoir abordé la plupart des points que je voulais faire valoir à ce sujet. Pour répéter ce que j'ai dit plus tôt au député de Chambly, je pense que le gouvernement fédéral a le devoir de faire connaître très clairement et très précisément les fonds qui sont transférés à toutes les provinces de ce pays, en particulier par la péréquation. C'est en tenant la population au courant que nous améliorerons de beaucoup nos chances de rester ensemble.

**Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud):** Monsieur le Président, j'aimerais seulement poser une très brève question au député. Il a dit plus tôt qu'il n'y avait pas de différence entre un impôt unique et un impôt uniforme. Pourrait-il nous expliquer ça?

**M. Mills:** Monsieur le Président, normalement dans le cas d'un impôt uniforme, il n'est pas tenu compte des gens de notre société qui sont défavorisés. Il peut s'agir de mères seules, de familles avec enfants, d'organismes de charité ou de petites entreprises. Dans le cas d'un impôt unique, des crédits d'impôt progressifs sont prévus pour venir en aide à ces personnes et aux petites entreprises. Par impôt uniforme, on entend en fait un seul taux sans crédits.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées et compte tenu

de la remarque du ministre quand le député a mentionné la TPS, j'aimerais poser au député la question suivante.

Pourrait-il nous dire, ce que son idée du régime fiscal ferait pour le nombre croissant de gens au sein de notre société, qui—selon Statistique Canada—gagnent plus de 250 000 \$ par an, déclarent leur revenu et ne paient pas un sou d'impôt, voire, dans de nombreux cas, réclament même un crédit d'impôt pour enfants, crédit d'impôt normalement destiné à venir en aide aux personnes à revenu modeste ou faible? En quoi le régime fiscal qu'il envisage corrigerait-il ce que le gouvernement a fait pour ces gens?

**M. Mills:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Gander—Grand Falls. Comme il le sait pertinemment, et comme le savent également la plupart des députés, il existe dans la loi actuelle près de 15 000 échappatoires ou avantages fiscaux légaux. Nombre de ces échappatoires ou avantages fiscaux sont suranés et ne répondent plus à l'objectif qu'ils étaient censés satisfaire à l'origine. S'il y avait un impôt unique comme celle que nous proposons, tous ces avantages fiscaux seraient éliminés et il n'y aurait plus d'échappatoires.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

### LE TRAVAIL SOCIAL

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, la semaine dernière, l'Association canadienne des travailleurs sociaux a tenu, pour la deuxième année, sa Semaine nationale du travail social. Le travail social est une profession qui possède une longue tradition de dévouement pour l'amélioration du mieux-être des Canadiens, surtout ceux qui ont des besoins particuliers. De nos jours, les travailleurs sociaux sont employés par des organismes de services à la famille, des hôpitaux, des écoles et des services de protection de l'enfance. Certains travaillent directement auprès des personnes, des familles, des groupes et des communautés; d'autres se consacrent à l'action sociale, à la recherche, à la planification de la politique sociale et à l'élaboration des programmes sociaux.